



Le Programme Canadien de Bourses de la Francophonie « PCBF » pour l'année universitaire 2009-2010

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie informe que le gouvernement du Canada met à la disposition des étudiants tunisiens 10 bourses permettant de faire des études en maîtrise ou doctorat au Canada pour l'année universitaire 2009-2010.

Les bourses sont accordées pour des études dans des domaines correspondant aux priorités nationales des pays bénéficiaires et aux priorités du Programme canadien de bourses de la Francophonie.

La bourse est accordée pour une durée maximum d'une année à la fois. Elle peut être renouvelée annuellement jusqu'à concurrence de la durée du programme poursuivi.

Chaque bourse comprend:

- le transport au Canada et le retour au point de départ par avion ;
- les droits de scolarité et les autres frais exigés par l'université ;
- une indemnité d'installation au Canada ;
- une indemnité de vêtement ;
- une allocation mensuelle de subsistance ;
- une allocation pour l'achat de livres et pour les frais exigés par le programme de formation ;
- des frais pour appuyer le projet de recherche du boursier ;
- exceptionnellement, une allocation pour l'achat de matériel spécialisé à des fins de recherche ou de matériel didactique.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site Internet du PCBF:
www.boursesfrancophonie.ca

Les formulaires de candidature sont disponibles auprès des universités et des établissements universitaires.

Veillez trouver en annexe la liste des pièces à fournir pour la composition du dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit être adressé en 4 exemplaires à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidats et ce avant la fin du mois de novembre 2008.